

21 JUIL. 2017

**Décision n° P 2017- 59 en date du
portant délégation de signature du président du directoire à un agent de
la Société du Grand Paris**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Philippe Yvin);

Vu la décision P 2016-34 du 4 mai 2016 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1^{er}

Actes relatifs à la passation
des marchés et accords-cadres

Délégation est donnée à M. Joachim MIZIGAR, responsable communication, dans la limite des attributions de la direction de la communication, pour la signature des bons de commandes hors marchés dont le montant n'excède pas 20 000 euros H.T.

Article 2

Actes relatifs à l'exécution
des marchés et accords-cadres

Délégation est donnée à M. Joachim MIZIGAR, responsable communication, dans la limite des attributions de la direction de la communication, quel que soit le montant du marché ou de l'accord-cadre auquel ces actes se rapportent, pour signer au nom du président du directoire :

- les décisions relatives aux mains levées des retenues de garantie ;
- les actes spéciaux de sous-traitance ;
- les certificats administratifs nécessaires au paiement des marchés ou des accords-cadres.

Article 3

Certification du service fait

Délégation est donnée à M. Joachim MIZIGAR, responsable communication, dans la limite des attributions de la direction de la communication, pour signer au nom du président du directoire la certification du service fait dans la limite de 2 millions d'euros H.T.

Article 4

Publication

La présente décision qui cessera de produire ses effets à compter du 28 août 2017 sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 21 JUL. 2017

Philippe YVIN

